

AFFAIRE N° 16. - Projet de décoration du Groupe Scolaire de CAMELIAS Filles 10 classes.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de sa séance en date du 25 MAI 1972, le Conseil Municipal de Saint-Denis avait rejeté le projet de décoration relatif au Groupe Scolaire des CAMELIAS Filles, en demandant aux artistes agréés de présenter à l'avenir plusieurs projets à la fois, afin de permettre aux Conseillers Municipaux de faire librement leur choix.

Monsieur LEFÈVRE, artiste chargé de la décoration de cet établissement, a donc, suivant les désirs du Conseil Municipal, présenté plusieurs esquisses.

- Ronde de petites filles figurant les heures de la journée et présentant en son centre un cadran qui départage les heures de cours de celles des loisirs. Cette décoration, à poser sur le pignon de la cage d'escalier est exécutée en mosaïque pâte de verre.

- Trois petits bancs sur lesquels pourront s'asseoir les élèves pendant la récréation. Ces bancs seront plaqués d'une mosaïque décorative représentant un LION, un ELEPHANT, un TIGRE, sur les deux faces du banc.

- Un Lion stylisé de 2,20 mètres de haut, adossé au mur de la cage d'escalier qui sera exécuté en mosaïque pâte de verre sur béton

La dépense correspondante sera imputable au chapitre 903 - article 2 302-58 du budget supplémentaire 1972.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, votre avis à ce sujet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le projet des trois petits bancs représentant un LION, un ELEPHANT, un TIGRE.

Affaire
Saint-Denis, le 6 septembre 1972
Jean Le Prieur
Le Secrétaire Général
Signé : B. Passet
Jean Copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Puygou